

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 mars 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*****Titre II
Affaires politiques****Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l'espace**

**[Programme 5 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]****

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	5
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007	12

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

- 6.1 C'est le Bureau des affaires spatiales qui est chargé d'exécuter le programme de travail correspondant à ce chapitre. Les orientations du programme découlent des résolutions de l'Assemblée et des décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-Comité juridique et de son Sous-Comité scientifique et technique. Les activités de ces dernières années ont surtout procédé de la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999. L'Assemblée, dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004, a approuvé le Plan d'action pour l'application poursuivie des recommandations d'UNISPACE III proposé par le Comité dans le rapport qu'il lui avait présenté (voir A/59/174). Ces résolutions, parmi d'autres textes, forment la base des activités qui ont été mises en place au titre du programme 5, Utilisations pacifiques de l'espace, du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, activités dont le Bureau des affaires spatiales est responsable.
- 6.2 Les utilisations de l'espace couvrent une vaste gamme d'activités englobant désormais, dans de nombreux pays, un large éventail d'applications devenues indispensables pour les télécommunications, les prévisions météorologiques, la gestion des sols et des ressources marines, la planification préalable aux catastrophes, l'alerte en cas de catastrophe imminente et l'atténuation des effets des catastrophes, la surveillance de l'environnement, le téléenseignement, la prestation de services médicaux et sanitaires dans les zones reculées et en milieu rural, et l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Les techniques spatiales, qui font maintenant partie intégrante de la vie quotidienne, peuvent contribuer à améliorer encore les conditions de vie, notamment des femmes. La mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III s'inscrit dans la poursuite des grands objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et réaffirmés au Sommet mondial pour le développement durable et au Sommet mondial sur la société de l'information.
- 6.3 Ce qu'on a pu réaliser jusqu'à présent des recommandations d'UNISPACE III montre concrètement comment les sciences et les techniques spatiales concourent à la poursuite des plans mondiaux et régionaux de développement, et sont source de progrès pour l'ensemble de la société. Les équipements spatiaux en place et les dépenses qui y sont consacrées chaque année, essentiellement par les pouvoirs publics ou par des entités commerciales fonctionnant à l'échelon national, régional et mondial, représentent un investissement important. Le programme visant les utilisations pacifiques de l'espace servira surtout à susciter des synergies entre les activités menées dans le monde entier, y compris celles qui ne procèdent pas des pouvoirs publics, de manière à rentabiliser plus encore cet investissement, en développant les moyens en place pour que les activités spatiales, élargies et renforcées, servent plus encore à la solution des problèmes mondiaux.
- 6.4 Le but général du programme est l'expansion des utilisations pacifiques des sciences et des techniques spatiales au service du développement économique, social et scientifique, par la coopération internationale. Cette expansion devra se poursuivre afin que les avantages des sciences et des techniques spatiales parviennent à tous, au lieu de creuser l'écart entre riches et pauvres. Le Plan d'action définit une façon d'utiliser plus les moyens spatiaux au service du développement humain. L'étape suivante doit être un engagement collectif des États Membres, du Secrétariat et des autres parties prenantes à ouvrir plus largement l'accès aux moyens spatiaux, en s'employant non plus à démontrer l'utilité des techniques spatiales, mais à faire servir plus largement les services spatiaux aux activités opérationnelles. Pour cela, il faudra que l'ONU intervienne pour

trouver des solutions à de nouveaux problèmes saillants d'ordre politique, social, économique, technologique et juridique.

- 6.5 Au cours de l'exercice biennal, le Bureau assurera un appui de fond au Comité pour la mise en œuvre du Plan d'action. Ses activités serviront en particulier à renforcer les moyens dont disposent les pays, surtout en développement, pour utiliser et appliquer les sciences et les techniques spatiales au service du développement viable, et à faire développer le droit national de l'espace et la législation correspondante. Il recherchera le consensus des parties prenantes sur les priorités et les objectifs communs à poursuivre en coopération s'agissant d'utiliser pacifiquement l'espace et de sensibiliser les décideurs à l'utilisation et au coût-efficacité des applications des techniques spatiales pour répondre aux besoins de la société. Comme l'Assemblée générale en a convenu dans sa résolution 59/2, le Bureau examinera les activités appelant son intervention énumérées dans le Plan d'action du Comité et lui présentera à sa quarante-huitième session ses propositions sur la façon de les intégrer à son programme de travail. La stratégie de réponse aux problèmes mondiaux qui découle de la Déclaration de Vienne et de la résolution 59/2 définira les orientations du programme de travail du Bureau pour l'ensemble de l'exercice biennal.
- 6.6 En application des résolutions 56/51, 57/116 et 58/59 de l'Assemblée générale, respectivement en date du 10 décembre 2001, du 11 décembre 2002 et du 9 décembre 2003, le Bureau des affaires spatiales continuera à appeler sur les retombées bénéfiques des applications des techniques spatiales l'attention des conférences touchant le développement social, économique et culturel organisées dans le système des Nations Unies, s'attachant à promouvoir l'utilisation des sciences et des techniques spatiales pour la réalisation du programme d'activités internationales de développement.
- 6.7 Le Bureau travaille en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, d'autres entités du système des Nations Unies et des entités extérieures, notamment des organisations créées par des traités, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires : rédaction de rapports, participation à des réunions, points d'information, appui technique et organique et mise en commun de renseignements et d'expériences.
- 6.8 Les principales réalisations escomptées et les indicateurs de succès du Bureau pour l'exercice biennal 2006-2007, avec les ressources nécessaires, sont exposées en détail à la rubrique « programme de travail » ci-dessous. On trouvera le cadre général des réalisations escomptées et des indicateurs de succès au tableau 6.1.

Tableau 6.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Programme de travail	3	3
Total	3	3

- 6.9 La place des publications dans le programme de travail a été revue. On prévoit les publications en série et isolées indiquées au tableau 6.2 et décrites à la rubrique « produits » ci-dessous.

Tableau 6.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	4	7	3
Publications isolées	13	12	16
Total	17	19	19

- 6.10 Le montant global des ressources pour l'exercice biennal 2006-2007 se chiffre à 5 899 500 dollars, avant réévaluation des coûts, reflétant une diminution de 4 400 dollars (0,1 %).
- 6.11 Pour l'exercice biennal 2006-2007, on prévoit que des ressources extrabudgétaires, dont le montant devrait s'établir à 704 600 dollars, viendront s'ajouter aux ressources inscrites au budget ordinaire, permettant de financer diverses activités, telles qu'avis techniques, formation, ateliers, séminaires et projets de terrain.
- 6.12 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant estimatif des ressources destinées au contrôle et à l'évaluation des activités relevant de ce chapitre s'établit à 49 100 dollars.

Tableau 6.3

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

<i>Composante</i>	<i>2002-2003 Dépenses effectives</i>	<i>2004-2005 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2006-2007 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Utilisations pacifiques de l'espace	4 222,4	5 903,9	(4,4)	(0,1)	5 899,5	414,0	6 313,5
Total (1)	4 222,4	5 903,9	(4,4)	(0,1)	5 899,5	414,0	6 313,5

2) Fonds extrabudgétaires

	<i>2002-2003 Dépenses effectives</i>	<i>2004-2005 Montant estimatif</i>	<i>2006-2007 Montant estimatif</i>
Total (2)	743,8	736,4	704,6
Total [(1) + (2)]	4 966,2	6 640,3	7 018,1

Tableau 6.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	15	15	—	—	—	—	15	15
Agents des services généraux								
Autres classes	5	5	—	—	—	—	5	5
Total partiel	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	20	20	—	—	—	—	20	20

Programme de travail

- 6.13 Le programme de travail a été formulé à partir du programme 5, Utilisations pacifiques de l'espace (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007).

Tableau 6.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Sensibiliser davantage la communauté internationale au rôle que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications peuvent jouer dans la réalisation des objectifs de développement internationalement acceptés, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, en tenant compte de leurs liens avec la stratégie énoncée dans la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, adoptée par UNISPACE III

Réalizations escomptées (Secrétariat)

a) Plus grande adhésion de la communauté internationale au régime juridique international institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre des États ayant ratifié les cinq principaux instruments des Nations Unies régissant les activités spatiales^a

Mesure des résultats :

2002-2003 : 323 ratifications

(pour l'ensemble des 5 instruments)

2004-2005 (estimation) : 325 ratifications

	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 323 ratifications (pour l'ensemble des 5 instruments) 2004-2005 (estimation) : 325 ratifications (pour l'ensemble des 5 instruments) 2006-2007 (objectif) : 327 ratification (pour l'ensemble des 5 instruments)
b) Aide accrue aux pays en développement pour ce qui est de l'application des techniques spatiales aux domaines prioritaires de développement durable, tels que définis par le Sommet mondial pour le développement durable	b) Multiplication des organismes appuyant les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs techniques fournis par le Bureau des affaires spatiales
	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 28 entités appuyant les activités et les services 2004-2005 (estimation) : 30 entités appuyant les activités et les services 2006-2007 (objectif) : 32 entités appuyant les activités et les services
c) Renforcement des mécanismes mis en place dans un nombre accru de pays afin de coordonner leurs politiques et leurs activités spatiales	c) Augmentation du nombre de pays ayant mis en place, avec l'assistance du Bureau des affaires spatiales, des mécanismes de coordination interinstitutions pour ce qui concerne les activités spatiales
	<i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 1 pays de plus doté de mécanismes de coordination 2004-2005 (estimation) : 2 pays de plus dotés de mécanismes de coordination 2006-2007 (objectif) : 2 pays de plus dotés de mécanismes de coordination

^a Les cinq traités en question sont : i) le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe); ii) l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe); iii) la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (résolution 2277 (XXVI) de l'Assemblée générale, annexe); iv) la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe); et v) l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe).

Facteurs externes

- 6.14 On compte que le programme atteindra ses objectifs et que les réalisations escomptées deviendront réalité, sous réserve que :

- a) Les États Membres soient disposés à ratifier les instruments des Nations Unies concernant l'espace ou à y accéder, et soient en mesure de mener à bien les procédures voulues au cours de l'exercice biennal;
- b) Les États Membres, surtout ceux qui sont dotés de moyens spatiaux, continuent à prendre des décisions importantes favorables à la promotion des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, et y affectent les ressources voulues;
- c) Il y ait croissance continue de l'industrie liée à l'espace.

Produits

6.15 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les produits seront les suivants :

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (4); services fonctionnels de secrétariat au Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace inscrites à l'ordre du jour de la Quatrième Commission (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants; rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de ses quarante-neuvième et cinquantième sessions;
 - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières du Comité (30);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (24); autres documents pour des réunions programmées (4); rapports du Sous-Comité juridique du Comité sur les travaux de ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions (2); rapports du Sous-Comité scientifique et technique du Comité sur les travaux de ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions;
 - iii) Sous-Comité scientifique et technique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide au Comité de la recherche spatiale (COSPAR)/Fédération internationale d'astronautique pour l'organisation d'un colloque sur les applications des techniques spatiales pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité (1); aide pour les activités de suivi procédant de l'application des recommandations des équipes UNISPACE III (3); organisation d'un colloque des industries spatiales durant la quarante-troisième session du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions des groupes de travail (62);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (30); rapports finals des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III (3); autres documents pour des réunions programmées; rapports du spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (2); rapports présentant les apports des États Membres et des organisations internationales à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité, comme ce dernier l'a demandé (4); rapports présentant les

communications des États Membres et des organisations internationales sur leurs activités spatiales (6); rapports sur l'état ou les préparatifs des projets pilotes découlant d'ateliers et autres activités organisées au titre du Programme d'application des techniques spatiales des Nations Unies (2); rapports d'ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires relevant du Programme d'application des techniques spatiales (18); rapports techniques relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (4);

iv) Sous-Comité juridique :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières et réunions de groupes de travail du Sous-Comité (40);
- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance (20); études juridiques sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité et/ou présentant les résultats de recherches sur la réglementation nationale et internationale retentissant sur les activités spatiales (4); autres documents pour des réunions programmées (4); rapports d'ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires portant sur les aspects juridiques des activités spatiales (2);

v) Groupes spéciaux d'experts : assistance aux présidents des équipes créées par le Comité pour l'application des recommandations d'UNISPACE III;

vi) Services de dépositaire : diffusion d'informations fournies aux États Membres conformément à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; tenue d'un registre public et d'une base de données sur les informations fournies aux États Membres dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : *Highlights in Space; Progress in Space Science, Technology and Applications; International Cooperation and Space Law* (2); et *Traités et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique* (1);
- ii) Publications isolées : publications, présentations et matériels didactiques à distribuer lors de séminaires et d'ateliers, ainsi que dans les centres régionaux d'éducation sur les sciences et les techniques spatiales (10); publications, articles et études spéciaux touchant les activités des Nations Unies dans le domaine spatial (6);
- iii) Expositions, visites guidées, conférences : entretien de l'exposition sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'amélioration de la vie sur terre et la protection de l'environnement, exposés aux États Membres et dans les organisations associées aux activités spatiales (4); présentations à l'intention des États Membres et d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales sur les travaux des Nations Unies dans le domaine spatial (10); expositions de courte durée sur les activités spatiales nationales des États Membres, coïncidant avec des réunions intergouvernementales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités (2);
- iv) Brochures, plaquettes, planches murales et dossiers d'information : affiches et documents d'information pour la célébration de la Semaine mondiale de l'espace (4); mise à jour de la brochure sur les activités du Bureau des affaires spatiales (1);

- v) Manifestations spéciales : manifestations spéciales à l'occasion de la Semaine mondiale de l'espace (2); organisation d'un forum de décideurs et d'experts sur les sciences et les techniques spatiales utilisées dans le système des Nations Unies dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement; organisation d'un débat de vulgarisation sur les activités de mise en œuvre du Plan d'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;
 - vi) Documentation technique : amélioration du Service international d'information spatiale, notamment de la page d'accueil du Bureau, et des bases de données sur divers sujets se rapportant aux sciences et aux techniques spatiales, et CD-ROM multimédias didactiques sur ces sujets; tenue du site Web sur les travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et la coopération interorganisations en matière d'activités spatiales; tenue des sites Web des équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour l'application des recommandations d'UNISPACE III; services d'information, de références et de bibliothèque aux États Membres, aux bureaux des Nations Unies et autres entités, pour les renseigner sur les questions scientifiques, techniques, réglementaires et juridiques portant sur les activités spatiales;
 - vii) Missions humanitaires : coopération avec la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »;
 - viii) Séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs : participation à des réunions internationales organisées par des entités non gouvernementales travaillant dans des domaines liés à l'espace (10); participation à des réunions d'organisations intergouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10);
 - ix) Services fonctionnels de réunions interorganisations : services fonctionnels d'un forum public annuel pour l'échange d'informations entre les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les représentants d'entités du système des Nations Unies (2); services fonctionnels pour la Réunion annuelle interorganisations sur les activités spatiales (2);
 - x) Documentation pour des réunions interorganisations : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); rapports sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies : programme de travail pour 2006/07 et 2007/08 et les années suivantes (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs :
 - a. Fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, en particulier aux pays en développement, pour l'élaboration de législations nationales dans le domaine de l'espace et la ratification des instruments existant dans ce domaine;
 - b. Fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour appuyer les programmes et projets nationaux et régionaux dans divers domaines des sciences et des techniques spatiales;
 - c. Fourniture d'une assistance technique et financière à un nombre limité de participants au programme de bourses de longue durée administré par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;

- d. Fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière nominale, pour appuyer les activités didactiques et de formation et celles des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales;
- e. Fourniture d'une assistance technique à quelques participants de la série d'ateliers régionaux sur les utilisations des techniques spatiales dans les domaines thématiques prioritaires du programme;
- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers :
 - a. Stages de formation à l'intention de participants de pays en développement sur divers sujets relevant de la télédétection, des télécommunications, de la météorologie par satellite et des sciences spatiales;
 - b. Ateliers et réunions d'experts à l'intention des décideurs et des directeurs de programme sur l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et leurs applications à l'appui de divers aspects du développement durable;
 - c. Ateliers et réunions d'experts dans différentes régions du monde, à l'intention de participants de pays en développement, sur certains aspects des sciences et techniques spatiales et leurs applications;
 - d. Ateliers sur les aspects juridiques des activités spatiales;
- iii) Bourses et subventions : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales;
- iv) Projets opérationnels : réalisation de projets de démonstration dans des pays en développement, et soutien financier à quelques projets relevant des domaines thématiques prioritaires du programme, afin de renforcer les capacités et d'appuyer le développement viable; démonstrations pratiques visant à faire inclure l'utilisation d'applications des techniques spatiales dans les programmes d'études universitaires de pays en développement;

Tableau 6.6

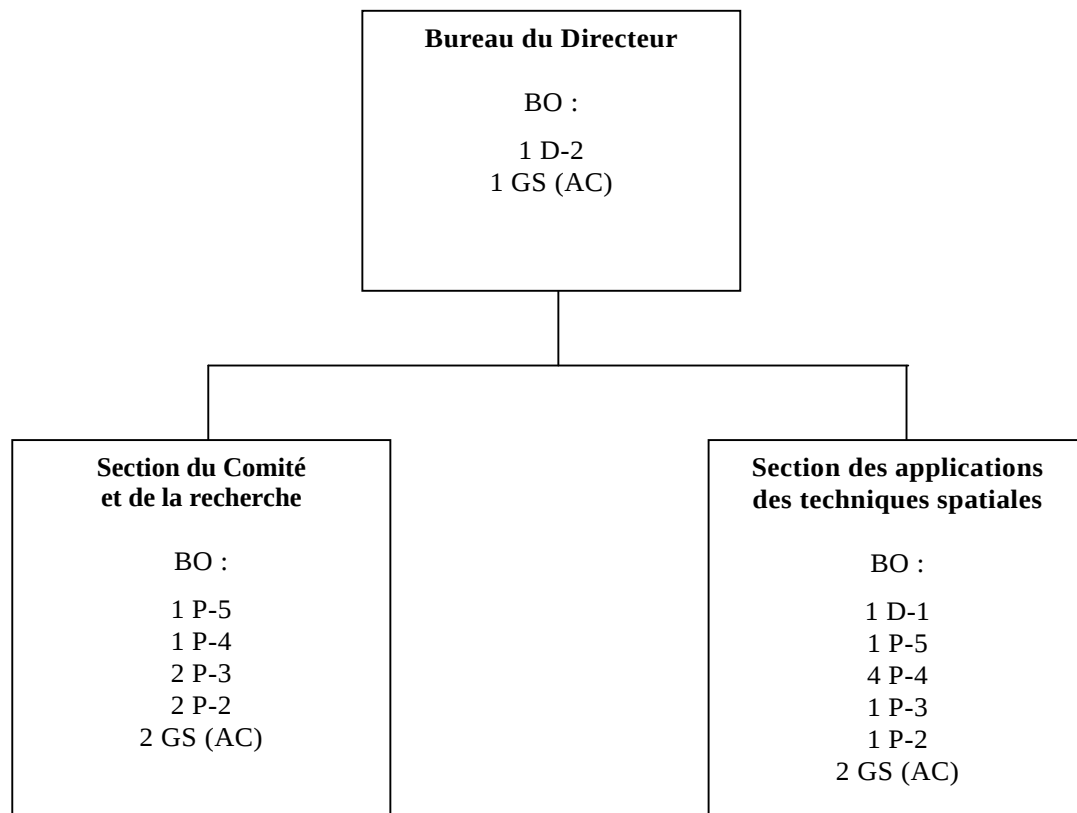
Ressources nécessaires : programme de travail

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 734,7	4 734,7	20	20
Autres objets de dépense	1 169,2	1 164,8	–	–
Total partiel	5 903,9	5 899,5	20	20
Fonds extrabudgétaires	736,4	704,6	–	–
Total	6 640,3	6 604,1	20	20

- 6.16 Le montant de 5 899 500 dollars permettra de maintenir 20 postes permanents et de financer d'autres dépenses connexes. La diminution nette des ressources nécessaires au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel tient principalement aux rubriques services contractuels (travaux contractuels d'imprimerie), frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel. Ces réductions sont en partie annulées par une augmentation des ressources prévues pour le soutien aux personnes de pays en développement participant à des séminaires, des ateliers et des stages de formation.

Bureau des affaires spatiales

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007^a



Abréviations : BO : budget ordinaire; GS (AC) : services généraux (autres classes).

^a Pas de changement dans l'organigramme et la répartition des postes actuels.

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.15 a) i) b.	Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application des recommandations d'UNISPACE III	2	L'Assemblée générale a procédé en 2004 à l'évaluation quinquennale des progrès de l'application des recommandations d'UNISPACE III
6.15 b) i)	<i>Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers</i>	2	Les communications présentées lors des séminaires, ateliers et autres manifestations organisées au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales sont désormais affichées sur le site Web du Bureau
Total		4	